

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
de l'Association québécoise des consommateurs
industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec
(« AQCIE-CIFQ »)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRO 1 DE L'AQCIE/CIFQ AU TRANSPORTEUR

**HQT - DEMANDE D'AUTORISATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020
POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST
INFÉRIEUR À 65 MILLIONS DE DOLLARS**

1. Référence : B-0003, page 3

Préambule :

La référence demande à la Régie de :

*« **CONSTATER** l'écart des investissements réels de l'année 2018 par rapport aux investissements autorisés par la décision D-2018-014 et ce, pour fins d'intégration à la base de tarification lors d'une demande tarifaire du Transporteur, le tout conformément à la preuve soumise à l'appui de la présente demande ;*

***SUBSIDIAIREMENT, AUTORISER** les projets d'investissement du Transporteur pour l'année 2018 pour un montant de 119 M\$, le tout conformément à la preuve soumise à l'appui de la présente demande; »*

Demande :

1.1 Veuillez indiquer la signification et la portée réglementaire de la demande formulée à la référence.

Réponse :

1 **Voir les réponses aux questions 1.1 à 1.3 de la demande de renseignements**
2 **no 1 de la Régie à la pièce HQT-3, Document 1.1.**

2. Références : (i) B-0004, page 5
(ii) B-0004, page 7
(iii) R-4059-2018, B-0004, page 7
(iv) D-2019-068, page 12

Préambule :

La référence (i) mentionne :

« Conformément à l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la « Loi ») et au Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (le « Règlement »), Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur ») doit obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la « Régie ») pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou des actifs destinés au transport de l'électricité dont le coût individuel est inférieur à 65 M\$ (les « projets de moins de 65 M\$ »). »

Les intervenants rappellent que les dossiers antérieurs sur le même sujet concernaient les projets dont le coût était inférieur à 25 M\$.

La référence (ii) présente le tableau suivant qui montre le budget demandé pour l'année 2020 (projets de moins de 65 M\$)

Tableau 1
Investissements 2020 pour les projets de moins de 65 (M\$)

Catégorie d'investissement	Budget
Ne générant pas de revenus additionnels	778
Maintien des actifs	670
Maintien et amélioration de la qualité du service	67
Respect des exigences	41
Générant des revenus additionnels	142
Croissance des besoins de la clientèle	142
Total	920

La référence (iii) présente le tableau suivant qui montre le budget demandé pour l'année 2019 (projets de moins de 25 M\$).

Tableau 1
Investissements 2019 pour les projets de moins de 25 M\$
(M\$)

Catégorie d'investissement	Budget
Ne générant pas de revenus additionnels	587
Maintien des actifs	503
Maintien et amélioration de la qualité du service	52
Respect des exigences	32
Générant des revenus additionnels	122
Croissance des besoins de la clientèle	122
Total	709

Il est utile de rappeler que la référence (iv) a accordé *un budget additionnel de 33 M\$ pour des investissements dans la catégorie « Respect des exigences »*

On peut constater une augmentation importante du budget demandé pour l'année 2020 (920 M\$) par rapport à celui demandé pour l'année 2019 (742 M\$). L'augmentation globale est de 24%, mais elle est de 33% dans la catégorie Maintien des actifs.

Demande :

2.1 Pour le budget de l'année 2020, veuillez fournir le même type de tableau en précisant pour chaque catégorie d'investissements la valeur des projets de moins de 25 M\$ et la valeur des projets dont le coût se situe entre 25 M\$ et 65 M\$.

Réponse :

- 1 **Voir les réponses aux questions 1.1 et 1.2 de la demande de renseignements**
- 2 **no 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQT-3, Document 2.1.**

- 3. Références :**
- (i) B-0004, page 11
 - (ii) B-0004, page 10, Tableau 4

Préambule :

La référence (i) mentionne :

« Les investissements réalisés en 2018 par le Transporteur pour les projets de moins de 25 M\$ se sont élevés à 768 M\$, soit un écart de 119 M\$ comparativement au montant autorisé par la Régie. Cet écart provient principalement des investissements « Ne générant pas de revenus additionnels » dans les catégories Maintien des actifs et Respect des exigences. »

Le tableau 4 de la référence (ii) présente un historique des investissements pour les années 2016 à 2018.

Tableau 4
Historique des investissements
(M\$)

Catégorie d'investissement	2016			2017			2018		
	Autorisé	Réel	Écart	Autorisé	Réel	Écart	Autorisé	Réel	Écart
Ne générant pas de revenus additionnels	513	480	-33	483	494	11	561	703	142
Maintien des actifs	431	396	-35	410	423	13	496	569	73
Maintien et amélioration de la qualité du service	47	39	-8	56	47	-9	43	49	6
Respect des exigences	35	45	10	17	24	7	22	85	63
Général des revenus additionnels	76	44	-32	67	56	-11	88	65	-23
Croissance des besoins de la clientèle	76	44	-32	67	56	-11	88	65	-23
Total	589	524	-65	550	550	0	649	768	119

Note : investissements de moins de 25 M\$.

Pour expliquer l'augmentation des investissements de 2018, il est mentionné pour la catégorie Maintien des actifs:

- « Des bris plus importants que prévu des équipements d'appareillage ont nécessité des remplacements en urgence pour un montant de 30 M\$. La non-réalisation à 100 % de la stratégie de maintenance adaptée en 2017 et 2018 a contraint la réalisation de la totalité des diagnostics d'état (maintenance préventive). Ces derniers sont requis pour détecter les signes prédictifs de l'état d'un actif permettant de prévenir les bris.
- Une partie de la « surutilisation » qui s'est concrétisée à la fin de l'année 2018 pour un montant de 15 M\$. Le Transporteur rappelle qu'il a considéré pour 2018 un taux de surutilisation de 113 % pour toutes les catégories d'investissement.
- Le report en 2018 d'activités associées à différents projets explique un écart de 15 M\$.
- Enfin, 13 M\$ d'écart résulte de multitude d'éléments provenant de causes diverses. »

Concernant le report en 2018 d'activités associées à différents projets, les intervenants présentent le tableau de la référence (ii) où on peut constater que les investissements réels en Maintien des actifs ont été plus élevés que les investissements autorisés en 2017.

Pour la catégorie Maintien et amélioration de la qualité de service, il est mentionné :

« L'écart de 6 M\$ est expliqué par des activités de Recherche et développement qui ont atteint à la fin de 2018 une étape de capitalisation. Les coûts de ces activités (initialement prévus aux charges) ont donc été inclus dans le budget des investissements 2018. »

Pour la catégorie Respect des exigences, il est mentionné :

« Un montant de 21 M\$ a été dépensé pour des travaux de sécurisation des postes.

Un engagement contractuel de 23 M\$ a été conclu par le Transporteur pour régulariser des droits de passage de certaines lignes de transport sur les terrains appartenant à des tiers.

Des remplacements non prévus de parafoudres d'un montant 8 M\$ et de jeux de barre d'un montant de 20 M\$ afin d'assurer la sécurité du personnel dans les postes ont été réalisés. »

Demandes :

3.1 Veuillez expliquer comment certaines activités de 2017 ont dû être reportées alors que le budget prévu a été dépassé.

Réponse :

1 **Les flux monétaires annuels sont composés d'investissements en lien avec**
2 **des projets en cours ainsi que des projets non débutés lors du dépôt de la**
3 **demande d'investissement¹. Ces projets ou activités peuvent se réaliser sur**
4 **plusieurs années.**

5 **Le Transporteur précise qu'il est possible que certaines activités aient dû être**
6 **reportées à une année ultérieure alors que d'autres activités qui reposent sur**
7 **des estimations font en sorte que le budget prévu peut être dépassé.**

3.2 Veuillez expliquer que des coûts prévus aux charges puissent devenir des investissements. Veuillez notamment préciser le type de coût et la norme comptable qui permet cette modification.

¹ Voir la pièce [B-0013](#), HQT-1, Document 1 révisé, Section 2.2 - Flux monétaires annuels.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements no 1 de la**
2 **Régie à la pièce HQT-3, Document 1.1.**

3.3 Pour la catégorie Respect des exigences, veuillez expliquer la différence entre *la sécurisation des postes* et *assurer la sécurité du personnel*. Veuillez notamment préciser en quoi consistent les travaux concernant la sécurisation des postes.

Réponse :

3 **La sécurisation des postes, tout comme le remplacement des parafoudres et**
4 **de jeux de barre sont des travaux effectués afin d'assurer la santé et la**
5 **sécurité du personnel et visent la catégorie Respect des exigences.**

6 **Quant aux travaux de sécurisation des postes, le Transporteur invite les**
7 **intervenants à consulter le dossier R-4059-2018 – Phase 2.**

3.4 Veuillez indiquer si les travaux relatifs aux remplacements non prévus de parafoudres et de jeux de barre sont justifiés par de nouvelles exigences. Si oui, veuillez les préciser.

Réponse :

8 **Les travaux ne sont pas justifiés sur la base de nouvelles exigences mais bien**
9 **du respect des exigences pré-existantes en matière de santé et sécurité. À la**
10 **suite du constat d'une détérioration prématurée et importante présentant des**
11 **enjeux significatifs pour la sécurité du personnel et du public, le Transporteur**
12 **a jugé les conséquences suffisamment sérieuses pour que des mesures soient**
13 **prises.**

3.5 Les intervenants comprennent que certaines activités doivent être réalisées lorsque des situations d'urgence se manifestent. Veuillez justifier l'utilisation de la « surutilisation » dans de telles circonstances.

Réponse :

14 **La « surutilisation » permet de pallier la complexité de gérer un volume**
15 **important de projets et les aléas qui peuvent survenir dans le cadre de leur**
16 **réalisation et qui peuvent faire varier les prévisions du Transporteur. Elle ne**
17 **visé pas des activités réalisées lorsque des situations d'urgence se**
18 **manifestent.**

4. Référence : B-0004, page 13.

Préambule :

La référence présente le tableau suivant :

Tableau 6¹¹
Portrait des investissements 2019
(M\$)

Catégorie d'investissement	Autorisé	Réel au 30 avril	Estimé 8 mois	Total	Écart
Ne générant pas de revenus additionnels	620	160	500	660	40
Maintien des actifs	503	135	409	544	41
Maintien et amélioration de la qualité du service	52	15	36	51	-1
Respect des exigences	65	10	55	65	0
Générant des revenus additionnels	122	17	65	82	-40
Croissance des besoins de la clientèle	122	17	65	82	-40
Total	742	177	565	742	0

2019 : Total autorisé correspond aux décisions D-2019-030 et D-2019-068.

La référence mentionne :

« Le Transporteur estime que le potentiel pour le raccordement rapide de nouveaux clients au réseau de transport liés à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, aux centres de données et aux serres, faisant l'objet de la réserve de 50 M\$, a considérablement diminué depuis le dépôt du budget des investissements 2019. D'une part, le Transporteur constate que les clients du Distributeur qui demandent un raccordement rapide choisissent généralement un site leur permettant d'être raccordés sur le réseau de distribution. D'autre part, en ce qui concerne plus spécifiquement le secteur de l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs le Transporteur n'a reçu aucune demande pour raccorder des clients de ce secteur d'activités au réseau de transport. Par conséquent, il ne prévoit la concrétisation d'aucun projet dans ce secteur d'ici la fin de l'année 2019. »

Les intervenants constatent qu'il y a une diminution de 40 M\$ pour la catégorie Croissance des besoins de la clientèle et qu'il y a une augmentation de 41 M\$ pour la catégorie Maintien des actifs.

Demande :

4.1 Étant donné que la réserve pour l'intégration de clients liés à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs était de 50 M\$ et que le Transporteur ne prévoit la

concrétisation d'aucun projet dans ce secteur d'ici la fin de l'année 2019, veuillez justifier que la réduction pour la catégorie Croissance des besoins de la clientèle soit de 40 M\$ seulement.

Réponse :

1 **Le Transporteur a révisé le portrait des investissements 2019 à la pièce**
2 **[B-0013](#), HQT-1, Document 1 déposée le 7 octobre 2019. Une réduction de 49 M\$**
3 **est prévue pour la catégorie Croissance des besoins de la clientèle et**
4 **s'explique principalement par la non-utilisation prévue de la réserve de 50 M\$**
5 **incluse dans le budget des investissements 2019 pour le raccordement rapide**
6 **de nouveaux clients.**

4.2 Veuillez justifier l'augmentation de 41 M\$ pour la catégorie Maintien des actifs.

Réponse :

7 **Voir la pièce [B-0013](#), HQT-1, Document 1 révisée le 7 octobre 2019.**

4.3 Veuillez préciser s'il y a un transfert d'investissements de la catégorie Croissance des besoins de la clientèle à la catégorie Maintien des actifs.

Réponse :

8 **Voir la pièce [B-0013](#), HQT-1, Document 1 révisée le 7 octobre 2019.**

9 **Le Transporteur prévoit excéder au 31 décembre 2019 les montants autorisés**
10 **par la Régie dans les catégories Maintien des actifs et Respect des exigences.**

5. **Références :** (i) B-0004, page 15.
 (ii) R-4059-2018, B-0004, page 15

Préambule :

La référence (i) présente le tableau suivant.

Tableau 8
Investissements 2020 en Maintien des actifs
(M\$)

Maintien des actifs	Budget
Actifs de transport et de télécommunications	588
Maintien – Appareillage	304
Maintien – Automatismes	83
Maintien – Lignes	144
Maintien – Télécommunications	57
Autres actifs	82
Maintien – Actifs de soutien	82
Total	670

La référence (ii) présente le même type de tableau pour l’année 2019

Tableau 8
Investissements 2019 en Maintien des actifs
(M\$)

Maintien des actifs	Budget Projets < 25 M\$
Actifs de transport et de télécommunications	421
Maintien - Appareillage	225
Maintien – Automatismes	60
Maintien – Lignes	116
Maintien – Télécommunications	20
Autres actifs	82
Maintien - Actifs de soutien	82
Total	503

Les intervenants constatent une augmentation importante des budgets prévus pour toutes les composantes sauf pour les Autres actifs :

- Maintien – Appareillage: + 35%
- Maintien – Automatisme : + 38%
- Maintien – Lignes : + 24%
- Maintien télécommunication : +285%

Étant donné que le seuil des investissements est de 65 M\$ dans la requête actuelle alors qu’il était de 25 M\$ dans la requête antérieure, il n’est pas possible de comparer les budgets de l’année 2020 aux budgets de l’année 2019.

Demandes :

5.1 Veuillez fournir un nouveau tableau pour l'année 2020 en précisant les investissements concernant les projets de moins de 25 M\$.

Réponse :

1 **Voir les réponses aux questions 1.1 et 1.2 de la demande de renseignements**
2 **no 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQT-3, Document 2.1.**

5.2 Le cas échéant, veuillez expliquer et justifier l'augmentation des budgets prévus pour les investissements inférieurs à 25 M\$.

Réponse :

3 **Voir les réponses aux questions 1.1 et 1.2 de la demande de renseignements**
4 **no 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQT-3, Document 2.1.**

6. **Références :** (i) B-0004, pages 23 à 25.
(ii) R-4096-2019, B-0005, page 7

Préambule :

À la page 23 de la référence (i) le Transporteur présente le tableau suivant.

Tableau 18
Investissements 2020 en Maintien et amélioration de la qualité du service
(M\$)

Éléments déclencheurs	Budget
Comportement du réseau de transport	34
Fiabilité des équipements	12
Continuité de service	14
Qualité de l'onde	0
Durabilité des équipements	0
Recherche et développement	7
Total	67

À la page 24 de la référence (i), le Transporteur présente le tableau 19 qui précise les éléments déclencheurs, les améliorations visées et les indicateurs concernés. Dans la plupart des cas l'indicateur concerné est l'Indice de continuité-Transport (IC-Transport).

La référence (ii) présente un tableau montrant les indicateurs de performance du Transporteur. On peut constater que l'indicateur IC-Transport comprend les composantes suivantes ;

- IC-Transport (brut)
 - IC-Opérationnel (brut)
 - Défaillances d'équipement (brut)
 - Incidents (brut)
 - Travaux programmés (brut)
 - IC-Autres (brut)
 - Facteurs climatiques (brut)
 - Faune, environnement et méfaits (brut)
 - Autres (brut)

Demande :

6.1 Veuillez indiquer les composantes de l'IC-Transport qui sont concernées par chacun des éléments déclencheurs du tableau 19 de la référence (i).

Réponse :

- 1 **Les composantes de la référence (ii) relevant du dossier tarifaire du**
2 **Transporteur, les informations demandées par les intervenants dépassent le**
3 **cadre d'analyse du présent dossier.**
4 **Voir aussi la réponse à la question 6.1 de la demande de renseignements no 1**
5 **de l'AHQ-ARQ à la pièce HQT-3, Document 2.1.**

7. **Références :** (i) B-0004, page 23.
(ii) R-4059-2018, B-0004, page 23
(iii) B-0004, pages 23 à 26

Préambule :

À la référence (i) le Transporteur présente le tableau suivant qui montre le détail des investissements 2020 en Maintien et amélioration de la qualité de service.

Tableau 18
Investissements 2020 en Maintien et amélioration de la qualité du service
(M\$)

Éléments déclencheurs	Budget
Comportement du réseau de transport	34
Fiabilité des équipements	12
Continuité de service	14
Qualité de l'onde	0
Durabilité des équipements	0
Recherche et développement	7
Total	67

La référence (ii) présente le même tableau pour les investissements 2019.

Tableau 18
Investissements 2019 en Maintien et amélioration de la qualité du service
(M\$)

Éléments déclencheurs	Budget Projets < 25 M
Comportement du réseau de transport	18
Fiabilité des équipements	9
Continuité de service	21
Qualité de l'onde	0
Durabilité des équipements	0
Recherche et développement	4
Total	52

Les intervenants constatent une variation importante pour la plupart des composantes des investissements.

À la référence (iii) le Transporteur présente l'utilisation des investissements et les intervenants constatent que cette utilisation est presque identique à celle mentionnée dans le dossier antérieur (R-4059-2018), mais il n'y a aucune justification de l'augmentation des investissements de 2020 par rapport aux investissements de 2019.

Demande :

7.1 Pour chacune des composantes des investissements en Maintien et amélioration de la qualité de service, veuillez justifier la variation des investissements de 2020 par rapport aux investissements de 2019.

Réponse :

1 **Pour chacune des composantes, le Transporteur justifie les niveaux**
2 **d'investissements selon les différents besoins d'amélioration du réseau qui**
3 **peuvent varier d'une année à l'autre. La comparaison des niveaux**
4 **d'investissement d'une année à l'autre n'est pas pertinente pour justifier les**
5 **besoins en Maintien et amélioration de la qualité du service de 2020.**

8. Références : (i) R-4058-2018, B-120, page 24
(ii) R-4059-2018, B-004, page 26
(iii) B-004, page 26

Préambule :

La référence (i) présente un programme sur trois ans concernant les MALT. Ce programme concerne 326 postes et comprend un diagnostic, des travaux d'ingénierie, des travaux de correction/conversion antivol ainsi qu'une mise à jour des plans. Selon les coûts unitaires indiqués, le budget total est de 24,1 M\$.

La référence (ii) présente un budget de 12 M\$ pour l'année 2019 alloué pour les Normes ou encadrement internes, plus spécifiquement pour *l'installation de mises à la terre (MALT) antivol pour diminuer les vols de cuivre, et des interventions afin de se conformer aux exigences internes liées à la sécurité du personnel et du public ainsi qu'en matière d'environnement.*

La référence (iii) présente un budget de 22 M\$ pour l'année 2020 et mentionne la même explication que celle de 2019.

Demandes :

8.1 Veuillez expliquer la différence entre le programme présenté à la référence (i) et les activités faisant l'objet du budget des années 2019 et 2020 pour les MALT.

Réponse :

1 **Lorsque les remplacements de MALT satisfont les critères de capitalisation à**
2 **titre de remplacement d'actif ou de réhabilitation d'actif, ils sont présentés**
3 **dans le budget des investissements selon les références (ii) et (iii). Dans le cas**
4 **contraire, ils sont comptabilisés aux charges d'exploitation et présentés selon**
5 **la référence (i).**

8.2 Veuillez justifier l'augmentation du budget mentionné à la référence (iii) par rapport à celui mentionné à la référence (ii).

Réponse :

6 **Le Transporteur justifie les niveaux d'investissements en Respect des**
7 **exigences selon les différents besoins du réseau de transport et les différentes**
8 **sources d'exigences indiquées au tableau 21 de la pièce [B-0013](#), HQT-1,**
9 **Document 1 révisée. Le Transporteur souligne que tant les sources**
10 **d'exigences que les interventions peuvent varier d'une année à l'autre.**

9. Références : (i) R-4013-2017, B-0004, page 27
 (ii) R-4059-2018, B-0004, page 26
 (iii) B-0004, page 26

Préambule :

La référence (i) présente un budget de 2 M\$ alloué au respect des exigences de la NERC pour l'année 2018.

À la référence (ii) ce budget est porté à 5 M\$ pour l'année 2019

À la référence (iii) ce budget est porté à 14 M\$ pour l'année 2020.

Demandes :

9.1 Veuillez expliquer l'augmentation du budget à partir de l'année 2018.

Réponse :

11 **L'augmentation du budget de 2018 à 2020 est principalement causée par**
12 **l'augmentation des interventions requises pour se conformer aux exigences**
13 **de la NERC.**

9.2 Veuillez présenter une prévision des budgets à venir pour le respect des exigences de la NERC.

Réponse :

1 **La prévision des budgets à venir pour le respect des exigences de la NERC**
2 **sera présentée dans les prochaines demandes d'autorisation du budget des**
3 **investissements annuels selon les besoins de chacune des années. Cette**
4 **information dépasse le cadre de la présente demande.**

- 10. Références :** (i) B-0004, page 27
(ii) R-4059-2018, B-0004, page 27
(iii) B-0004, page 13

Préambule :

La référence (i) présente le tableau suivant qui montre un budget de 137 M\$ pour l'alimentation de la charge locale en 2020.

Tableau 23
Investissements 2020 générant des revenus additionnels
(M\$)

Croissance des besoins de la clientèle	Budget
Alimentation de la charge locale	137
Intégration de puissance	5
Total	142

La référence (ii) présente le tableau suivant qui montre un budget de 119 M\$ pour l'alimentation de la charge locale en 2019.

Tableau 23
Investissements 2019 générant des revenus additionnels
(M\$)

	Budget Projets < 25 M\$
Alimentation de la charge locale	119
Intégration de puissance	3
Total	122

La référence (iii) indique que le budget de 2019 prévoyait une réserve de 50 M\$ pour l'intégration de clients du secteur de l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et que ce besoin ne s'est pas concrétisée. Selon les intervenants, sans cette provision, la prévision du budget de 2019 aurait été de 69 M\$ (119 – 50).

Demandes :

10.1 Veuillez indiquer si le budget de 122 M\$ pour 2020 inclut une réserve pour l'intégration de clients du secteur de l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Réponse :

1 **Le Transporteur précise que la réserve de 50 M\$ incluse dans son budget de**
2 **2019 visait à couvrir des projets non identifiés de raccordement rapide de**
3 **clients du Distributeur. Elle ne visait pas à couvrir exclusivement les clients du**
4 **secteur de l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.**

5 **Cela dit, le Transporteur n'a pas renouvelé la demande d'une telle réserve pour**
6 **l'année 2020, pour les raisons expliquées à la pièce [B-0013](#), HQT-1,**
7 **Document 1 révisée (7 octobre 2019), page 14.**

10.2 Dans l'affirmative, veuillez préciser la valeur des investissements prévus.

Réponse :

8 **Voir la réponse à la question 10.1.**

10.3 Dans la négative, veuillez justifier l'augmentation du budget de 69 M\$ à 137 M\$.

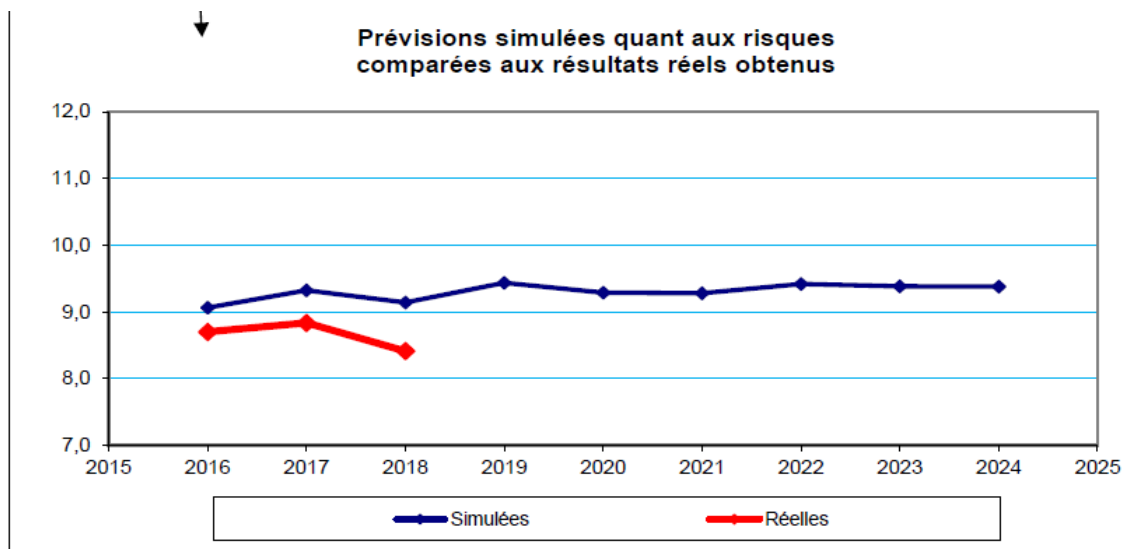
Réponse :

- 1 **L'augmentation s'explique principalement par le raccordement de clients du**
- 2 **Distributeur au réseau de transport.**

11. Référence : B-0004, page 32

Préambule :

La référence présente la figure suivante :



Le Transporteur commente cette figure en mentionnant :

« Le taux de risque en fin d'année 2018 démontre que les investissements plus élevés en 2018 ont eu un impact à la baisse sur le taux de risque. »

Le tableau suivant présente un historique des investissements réels totaux et des investissements inférieurs à 25 M\$ dans la catégorie Maintien des actifs sur la période 2011-

2018. Les références sont indiquées au bas du tableau. (Les chiffres en italique sont des prévisions)

Investissements en maintien des actifs

		Total M\$	< 25 M\$ M\$
R-3823-2012	2011	571,4	380,2
R-3823-2012	2012	542,6	343,3
R-3903-2014	2013	633,9	342
R-3934-2015	2014	705,3	386
R-3981-2016	2015	789,1	431
R-4012-2017	2016	856,3	396
R-4058-2018	2017	892,2	423
R-4096-2019	2018	836,3	569
R-4096-2019	2019	<i>869,3</i>	<i>503</i>
R-4096-2019	2020	<i>1002</i>	<i>670</i>

Pour la colonne Total : à chacun des dossiers tarifaires, la référence est le tableau Sommaire des investissements par catégorie du document Planification du réseau de transport.

Pour la colonne < 25 M\$: R-3904-2014, R-3982-2016, R-4013-2017, R-4097-2019, B-0004, Tableau Historique des investissements par catégorie

Les intervenants constatent une augmentation des investissements totaux sur la période 2011-2017, mais une diminution des investissements totaux pour l'année 2018. On peut également constater une légère augmentation pour l'année de base 2019 et une forte augmentation pour l'année témoin 2020.

Pour les investissements inférieurs à 25 M\$, les intervenants constatent une diminution sur la période 2011-2013, puis une augmentation en 2013 et 2014, une diminution en 2015, puis une augmentation jusqu'en 2018, dont une augmentation notable en 2018. Il apparaît également une augmentation très importante des investissements pour l'année témoin 2020 dont une partie pourrait être justifiée par le rehaussement du seuil à 65 M\$.

Selon les intervenants, la totalité des investissements en maintien des actifs (et non uniquement les investissements inférieurs à 25 M\$) contribuent à l'évaluation du taux de risque simulé et du taux de risque réel présentés à la figure de la référence.

Demandes :

11.1 Veuillez confirmer la compréhension des intervenants à l'effet que la totalité des investissements contribuent à l'évaluation du taux de risque simulé.

Réponse :

1 **Tant les investissements liés aux projets dont le coût est inférieur à 25 M\$ que**
2 **ceux liés aux projets de plus de 25 M\$ contribuent à l'évaluation du taux de**
3 **risque simulé.**

11.2 Dans l'affirmative, veuillez concilier l'affirmation de la référence quant à une baisse du taux de risque en 2018 avec le fait que les investissements totaux en maintien des actifs ont diminué en 2018 par rapport à 2017.

Réponse :

4 **Le taux de risque réel est influencé par l'ensemble des investissements qui**
5 **concernent un remplacement, un démantèlement ou un ajout d'équipements. Il**
6 **est donc influencé directement par le volume d'interventions réalisé.**

7 **Le Transporteur souligne que le coût d'une intervention est très variable d'un**
8 **équipement à l'autre et d'un type d'intervention à l'autre, de sorte qu'une**
9 **baisse de risque associée à un plus grand volume d'interventions n'implique**
10 **pas nécessairement une hausse des montants d'investissements.**

11.3 Dans la négative, veuillez expliquer l'impact des investissements totaux en maintien sur le taux de risque.

Réponse :

11 **Sans objet.**

11.4 Étant donné que le niveau de risque réel est nettement inférieur au niveau de risque simulé, veuillez justifier l'augmentation très importante des investissements pour l'année témoin 2020.

Réponse :

12 **Voir la réponse à la question 11.2.**

13 **Voir aussi les réponses aux questions 8.1, 8.2 et 8.3 de la demande de**
14 **renseignements no 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQT-3, Document 2.1.**

- 12. Références :** (i) B-0004, page 38
(ii) R-3904-2014, R-3982-2016, R-4013-2017, R-4097-2019, B-0004, Tableau - Historique des investissements par catégorie.
(iii) D-2005-050, page 62

Préambule :

La référence (i) mentionne :

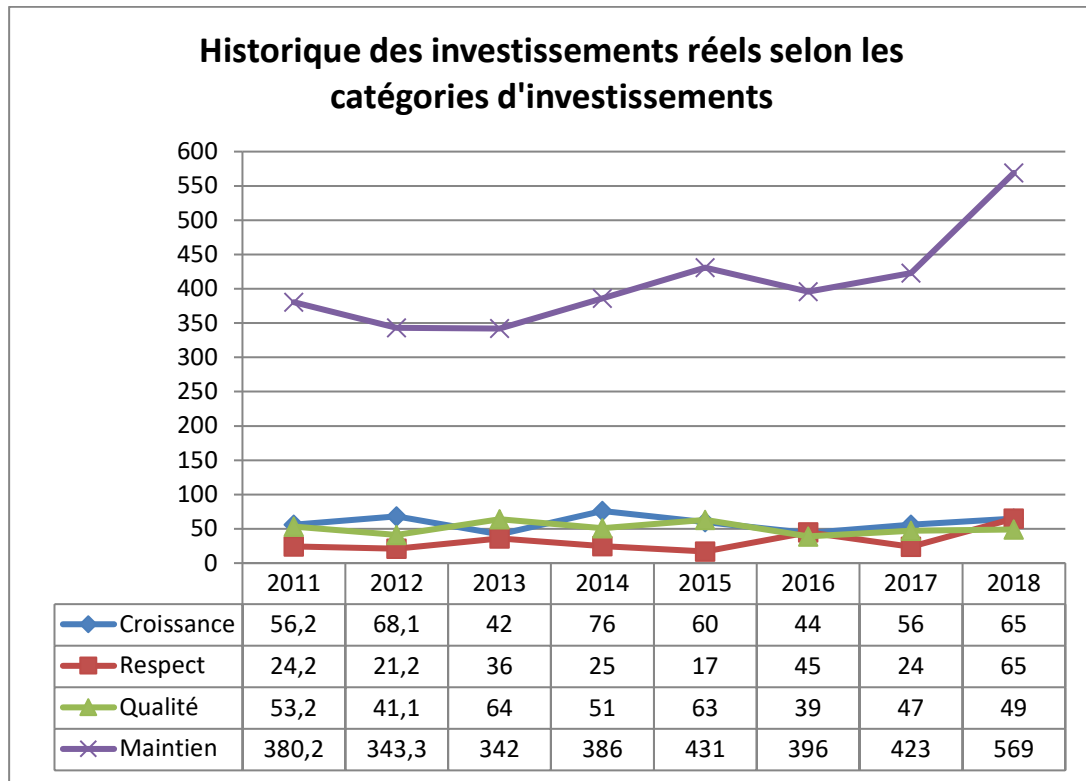
Dans le contexte de l'entrée en vigueur du seuil de 65 M\$ du Règlement, le Transporteur demande également à la Régie qu'il lui soit permis de réallouer jusqu'à 65 M\$ entre les catégories d'investissement, ceci afin de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour la gestion efficace de ses investissements.

Il est utile de rappeler que le seuil actuel de 25 M\$ a été fixé par la décision D-2005-50 et n'a pas été modifié depuis.

À partir des données fournies à la référence (ii) les intervenants ont réalisé la figure suivante qui montre l'historique des investissements réels selon les catégories d'investissements :

- Maintien des actifs
- Maintien et amélioration de la qualité du service
- Respect des exigences
- Croissance des besoins de la clientèle

On peut constater que la catégorie Maintien des actifs est la seule qui dépasse systématiquement la valeur de 65 M\$.



Demandes :

12.1 Veuillez justifier la demande de *réallouer jusqu'à 65 M\$ entre les catégories d'investissements*. Veuillez expliquer en quoi la marge actuelle de 25 M\$ n'est pas suffisante pour la gestion efficace des investissements.

Réponse :

1 **Le Transporteur rappelle que la réallocation entre les catégories**
 2 **d'investissement lui permet d'avoir une flexibilité dans le contexte de**
 3 **possibles imprévus associés à la gestion de plus de 1 000 projets**
 4 **d'investissement annuellement. Il ajoute que cette flexibilité est requise pour**
 5 **ses projets qui se réalisent sur plus d'une année alors qu'ils font l'objet de**
 6 **plus d'une demande d'autorisation de budget et que leurs coûts peuvent varier**
 7 **d'une année à l'autre.**

8 **La Régie a autorisé le Transporteur, depuis sa toute première décision² relative**
 9 **au budget des investissements 2003, à réallouer des montants entre les**
 10 **catégories d'investissements, sans toutefois excéder le montant total des**
 11 **investissements autorisés. Cette décision reposait sur une marge de flexibilité**

² D-2003-71, page 20.

1 demandée par le Transporteur qui représentait alors un montant presque
2 équivalent à 5 % du montant global des investissements.

3 Avec l'augmentation au fil des années du budget des investissements qui a
4 plus que doublé depuis 2003 pour atteindre 920 M\$ en 2020, la réallocation
5 actuelle de 25 M\$ n'est plus suffisante pour permettre au Transporteur de faire
6 face aux imprévus liées à la réalisation des investissements durant une année.
7 À la suite de la modification du Règlement faisant porter le seuil d'une
8 demande d'autorisation du budget des investissements du Transporteur de
9 25 M\$ à 65 M\$, le Transporteur propose d'augmenter le montant de la
10 réallocation dans la même proportion. Le montant de 65 M\$ ainsi obtenu
11 représente environ 4 % des investissements globaux de 2020, ce qui demeure
12 à l'intérieur de la balise de 5 % utilisée en 2003 pour justifier la demande du
13 Transporteur.

12.2 Veuillez fournir le nombre de fois où la marge de manœuvre a été utilisée durant les
 dix dernières années et dans chaque cas indiquer la valeur qui a été transférée d'une
 catégorie à une autre.

Réponse :

14 **Le Transporteur a utilisé la réallocation à toutes les années où des écarts**
15 **positifs et négatifs sont constatés entre les investissements réels et les**
16 **montants autorisés sans toutefois que les investissements totaux autorisés**
17 **n'aient été dépassés. Le Transporteur invite les intervenants à consulter les**
18 **dossiers des demandes d'autorisation de budget des investissements des dix**
19 **dernières années.**

13. Références : (i) B-0004, page 34
 (ii) R-4096-2019, B-0012, page 7

Préambule :

La référence (ii) présente le tableau suivant concernant les investissements ne générant pas de
revenus additionnels. On peut remarquer une colonne « Mises en service antérieures » avec
des valeurs négatives croissantes.

Tableau 24
Impact tarifaire des investissements ne générant pas de revenus additionnels

Années	Nouvelles mises en service						Mises en service antérieures		Revenus requis (M\$)	Besoins de transport (MW)	Tarif annuel (\$/kW)
	Mises en service (M\$)	Coût du capital (M\$)	Charges d'exploitation (M\$)	Amortissement (M\$)	Taxe sur les services publics (M\$)	Total (M\$)	Total (M\$)	Total (M\$)			
2019									3 376	42 979	78,56
2020	1 196	19	0	14	0	33	24	3 433	42 979	79,89	
2021	1 035	69	2	61	6	138	(84)	3 430	42 979	79,82	
2022	1 641	129	13	110	12	263	(182)	3 458	42 979	80,46	
2023	1 236	195	13	164	20	392	(254)	3 514	42 979	81,76	
2024	1 416	253	15	227	26	521	(339)	3 558	42 979	82,78	
2025	1 757	307	15	290	33	644	(430)	3 590	42 979	83,54	
2026	1 258	364	16	345	41	765	(533)	3 609	42 979	83,97	
2027	1 232	408	16	402	46	873	(608)	3 641	42 979	84,71	
2028	1 239	444	17	455	50	965	(676)	3 666	42 979	85,29	
2029	1 356	481	17	507	55	1 059	(741)	3 694	42 979	85,95	

Ensemble de la période 2020 à 2029

82,82

La référence (ii) présente le tableau suivant qui donne le détail des mises en service selon les catégories d'investissements. Les intervenants ont calculé que, sur la période 2020-2029, les investissements de la catégorie Maintien des actifs contribuent pour près de 85% des investissements ne générant pas de revenus additionnels.

Tableau 2
Sommaire des mises en service par catégorie à l'horizon 2029 (M\$)

Catégories des mises en service	Réel 2018	Budget 2019	Prévision									
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1 Ne générant pas de revenus additionnels	1 262,6	1 365,1	1 195,7	1 035,3	1 641,3	1 236,3	1 416,4	1 756,8	1 257,5	1 232,0	1 238,5	1 356,0
2 Maintien des actifs	959,2	882,3	1 065,9	820,3	860,0	1 140,0	1 166,5	1 599,1	1 135,5	1 091,2	1 148,4	1 247,2
3 Maintien et amélioration de la qualité	265,6	395,7	85,9	174,2	738,1	56,3	218,9	127,1	90,6	109,8	59,5	78,1
4 Respect des exigences	37,8	87,0	43,9	40,8	43,2	40,0	31,0	30,6	31,5	31,0	30,6	30,7
5 Générant des revenus additionnels	367,1	970,3	233,0	-652,7	878,3	748,4	872,1	205,3	250,8	271,2	313,4	294,2
6 Croissance des besoins	367,1	970,3	233,0	-652,7	878,3	748,4	872,1	205,3	250,8	271,2	313,4	294,2
7 Total mises en service	1 629,7	2 335,3	1 428,6	382,5	2 519,6	1 984,7	2 288,4	1 962,1	1 508,3	1 503,3	1 551,9	1 650,3

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des montants en raison des arrondis.

La colonne « mises en service » du tableau 24 correspond à la ligne « Ne générant pas de revenus additionnels », et inclut donc les investissements en Maintien des actifs.

Selon la compréhension des intervenants, les investissements en maintien des actifs remplacent des équipements existants qui sont dans la base de tarification.

Demandes :

13.1 Veuillez indiquer si l'impact tarifaire présenté au tableau 24 prend en considération le retrait de la base de tarification des actifs qui ont été remplacés par les investissements en Maintien des actifs. Veuillez expliquer votre réponse.

Réponse :

- 1 **Le Transporteur rappelle que l'impact tarifaire des investissements projetés est estimé à la marge en continuité avec les dossiers antérieurs et en conformité avec les décisions de la Régie.**
- 2
- 3

- 1 **La colonne « Mises en service antérieures » présente l'effet sur les revenus**
2 **requis annuels des mises en service antérieures à l'année 2020, soit les coûts**
3 **associés à l'amortissement (incluant les retraits d'actifs), au coût du capital et**
4 **à la taxe sur les services publics.**

13.2 Veuillez préciser à quoi correspondent les valeurs de la colonne « Mises en service antérieures » du tableau 24.

Réponse :

- 5 **Voir la réponse à la question 13.1.**